



European
Broadcasting Union
Union Européenne
de Radio-Télévision



Texte de la présentation par video par le Commissaire M. Michel Barnier lors de l'événement UER "Un droit d'auteur moderne pour les médias numériques"

les 16-17 mars 2010

Parlement européen, Bruxelles

Bonjour à chacune et chacun d'entre vous et d'abord pardon de ne pas être parmi vous physiquement ce matin, comme chaque mercredi la Commission Européenne se réunit sous l'autorité du président José Manuel Barroso et donc voilà l'explication de mon absence. Néanmoins, je vais être très attentif à vos réflexions et aux conclusions de vos travaux parce que pendant ces journées vous allez travailler sur des questions qui nous préoccupent et qui me préoccupent, qui se trouvent d'ailleurs au cœur de l'agenda numérique proposée par le président de la Commission Européenne.

Mesdames et Messieurs, la recherche de la gestion la plus efficace des droits d'auteur a toujours été une affaire très complexe. Elle l'est naturellement davantage encore avec l'ère de l'Internet. Alors que toutes les barrières géographiques tombent, que les contenus deviennent immatériels, nous devons trouver le juste point d'équilibre - permettre l'accès de tous à la création, à la culture, mais aussi garantir, j'y tiens beaucoup, la rémunération la plus équitable, la plus juste possible du travail des créateurs.

Les œuvres quelles qu'elles soient sont toujours le fruit d'un labeur difficile et je pense devoir redire ce que j'ai dit devant le Parlement Européen à l'occasion de mon audition, cet effort de création doit être rémunéré. Notre inventivité a toujours été la source de l'excellence Européenne. Et nous devons garder dans la compétition mondiale actuelle, dans la guerre économique, cet avantage, cette valeur ajoutée liée à la création et à l'innovation. Nous ne pouvons pas prendre le risque de l'assécher. Voilà, je commence mon nouveau mandat de Commissaire Européen avec cette ambition très claire - encourager l'innovation tout en protégeant la création en la rémunérant de manière équitable et en assurant la diffusion vers le plus grand nombre de citoyens et de consommateurs à travers tous les médias disponibles les œuvres de toute nature.

Je suis, Mesdames et Messieurs, très conscient que cet équilibre nous ne l'avons pas encore trouvé au moment où je vous parle et il ne sera pas facile à trouver. Dans les sociétés très médiatisées, hypermédiatisées qui sont désormais les nôtres, et malgré une offre qui est devenue immense, pléthorique, les radiodiffuseurs de service public continuent à jouer un rôle unique et inestimable. Je le pense d'ailleurs depuis assez longtemps et je n'oublie pas la

qualité des relations que j'ai eues dans une autre époque, lorsque j'ai eu avec Jean-Claude Killy, à organiser les Jeux Olympiques d'Albertville et à être comme organisateur en liaison très étroite et très constructive avec les radiodiffuseurs publics Européens.

Mesdames et Messieurs, l'Internet a démocratisé de manière spectaculaire la diffusion de l'information et de la culture. De nouveaux usages sociaux se développent qui bouleversent un paysage qui nous était encore familier il y a assez peu de temps. Et pourtant, le service public audiovisuel conserve un rôle essentiel - offrir au plus grand nombre l'accès à cette offre diversifiée que j'évoquais toute à l'heure, une offre citoyenne et de qualité. Et il est assez logique que cette mission se réinvente en s'appuyant sur les nouveaux potentiels offerts par la révolution numérique. Il suffit de penser à ces nouveaux services que sont la télévision de rattrapage (catch-up TV), les podcasts ou encore la vidéo à la demande. Ce qui est sûr, c'est que toute cette nouvelle technologie, tous ces nouveaux usages vont permettre aux radiodiffuseurs de service public d'atteindre des publics nouveaux et encore plus larges. N'est-ce pas d'ailleurs l'essence même de leur mission, de votre mission. La technologie va encore accroître le rôle de la radiodiffusion comme vecteur de la culture, vecteur de l'éducation et, personnellement, je ne peux que m'en réjouir.

Mesdames et Messieurs, les droits d'auteur jouent bien entendu un rôle-clé dans la promotion de la culture. Ils demeurent la condition, la condition de la création. Or, les nouvelles technologies, elles, conduisent à une telle révolution dans nos pratiques qu'elles exigent, je le pense, une rénovation, une réforme de la manière dont le droit d'auteur est actuellement géré. Voilà pourquoi notre façon de rémunérer les auteurs sera l'un des principaux volets du programme de réforme que je compte proposer avec la Commission Européenne. Dans sa Communication sur le droit d'auteur dans l'économie de la connaissance au mois d'octobre dernier la Commission a annoncé un programme ambitieux pour accompagner l'émergence des bibliothèques numériques Européennes. Il nous faut maintenant passer à l'action concrète est c'est bien l'intention qui est la mienne.

Sur quoi va porter cette action concrète? D'abord nous devons rendre possible la mise à disposition sur Internet des œuvres dites "œuvres orphelines" dont les propriétaires sont inconnus. C'est à cette condition que les fonds des bibliothèques pourront être rendus le plus accessibles possible en ligne au plus grand nombre. Ensuite je veux proposer la mise en place de nouvelles règles qui permettent une mise en ligne beaucoup plus simple des ouvrages qui sont épuisés. Les services sont au travail, ils préparent une proposition sur les œuvres orphelines que j'espère pouvoir présenter avant cet automne. L'année dernière la Commission a aussi publié un document de réflexion sur le contenu créatif dans un marché unique Européen. Nous avons identifié comme une priorité l'adaptation du cadre réglementaire qui régit le droit d'auteur afin que davantage d'œuvres protégées puissent être légalement exploitées en ligne. Je veux donc naturellement mettre, et rapidement, sur la table une initiative pour améliorer la gouvernance, la transparence des sociétés de gestion collective. Ces dernières sociétés de gestion collective peuvent jouer un rôle décisif,

c'est en tout cas ma conviction, pour encourager et faciliter la mise à disposition des œuvres dans le cadre des nouvelles offres numériques.

Mesdames et Messieurs, un cadre juridique efficace, moderne devrait permettre un contrôle sur les activités des sociétés de gestion des droits. Cela rendra plus attractif la gestion collective pour l'ère numérique, j'espère aussi que cette initiative sera prête avant la fin de cette année après toutes les consultations nécessaires. Je veux là aussi pratiquer ce qui est la règle aujourd'hui, écouter, concerter les parlementaires, les milieux professionnels, les associations avant de mettre sur la table la bonne proposition. Voilà, j'espère que dans cette action de concertation, de consultation, dans l'action elle-même, vous pourrez nous accompagner et vous pourrez apporter votre soutien, à la place qui est la vôtre, à la réalisation de ces projets qui sont ambitieux, difficiles mais nécessaires. Je crois même que la réussite de ces projets est essentielle pour que la révolution numérique ne fasse que des gagnants pour le plus grand bénéfice du plus grand nombre. Je vais conclure ces quelques mots en vous redisant en conclusion ce que je vous ai dit toute à l'heure il y a quelques instants, je compte sur vous, sur vous en particulier, pour nous aider dans ce travail collectif d'intérêt général parce que vous avez une expérience, une expertise toute à fait essentielle. Et donc voilà aussi pourquoi je serai à travers mes collaborateurs, qui sont parmi vous, très attentif à vos réflexions et aux conclusions de vos travaux. Je vous souhaite une très bonne journée de travail.